



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 JUIN 2010,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2010-06-085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2010
- 4- Comptes à payer
- 5- Correspondance
- 6- Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 24 mai 2010
- 7- Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour latérale donnant sur rue au 996, rue Notre-Dame
- 8- Demande de dérogation mineure visant à autoriser un bâtiment accessoire ayant des marges de recul latérales et arrières de moins de 1.5 m et une hauteur de plus de 4 m au 102, rue Ste-Anne
- 9- Demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement de deux (2) terrains ayant chacun un frontage de 28 m sur le lot 201-18 et 201-8
- 10- Règlement de modification du règlement sur les usages conditionnels
- 11- Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à financer l'achat d'équipement
- 12- Congrès de la FQM
- 13- Modification de la date de l'assemblée régulière du mois de juillet 2010
- 14- Mandat pour l'arpentage des terrains nécessaires pour le projet d'amélioration des infrastructures d'aqueduc
- 15- Autorisation de paiement pour l'installation d'un système UV pour le traitement des eaux usées
- 16- Contrat pour les travaux d'asphaltage
- 17- Tarification pour les nouvelles entrées d'eau
- 18- Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 19- Ouverture d'un poste de concierge et ouvrier d'entretien
- 20- Embauche d'un journalier au site d'enfouissement de Champlain
- 21- Vacances des employés de voirie
- 22- Nomination au comité Québec en forme
- 23- Participation à la programmation conjointe des loisirs



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- 24- Soutien financier au Fonds Communautaire des Chenaux
- 25- Soutien financier à madame Mylène Bourbeau
- 26- Acquisition de calendriers d'Appartenance Mauricie
- 27- Mandat pour l'évaluation d'aqueduc
- 28- Compensation pour les panneaux d'affichage de la municipalité
- 29- Autorisation de signature d'une signature d'une servitude d'accès aux lots P-512 et P-517
- 30- Service des Loisirs : Contribution d'un montant de 35 \$ pour l'organisation de la journée « Mes premiers jeux – MRC des Chenaux » du 14 juillet 2010
- 31- Varia :
- 32- Période de questions
- 33- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2010-06-086

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
3 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2010 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2010-06-087

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 juin 2010 pour une somme n'excédant pas 354 780.66 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mai est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU
24 MAI 2010**

Le rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 24 mai 2010 est déposé.

2010-06-088

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ACCESSOIRE DANS LA COUR LATÉRALE DONNANT SUR
RUE AU 996, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une remise dans la cour latérale donnant sur rue au 996, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation ne permet pas l'implantation d'un bâtiment accessoire dans les cours latérales donnant sur rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment dans la cour arrière viendrait bloquer la vue du propriétaire sur le fleuve ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera implanté à plus de 3.6 m de la ligne de rue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE la dérogation demandée soit acceptée et que l'implantation d'une remise dans la cour latérale donnant sur rue du 966, rue Notre-Dame soit autorisée avec une marge d'au moins 3.6 m de la ligne de rue tel qu'illustré sur le croquis soumis avec la demande.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-089

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AYANT DES
MARGES DE REcul LATÉRALES ET ARRIÈRES DE MOINS
DE 1.5 M ET UNE HAUTEUR DE PLUS DE 4 M AU 102, RUE
STE-ANNE**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour l'implantation d'une remise dont la hauteur est de 4.42 m avec des marges latérales et arrières de 0.61 m au 102, rue Ste-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation d'un bâtiment d'une hauteur de 4.42 m et des marges de recul minimum de 0.9 m ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation a déjà été autorisée pour l'implantation de marges de recul à 0.9 m ;

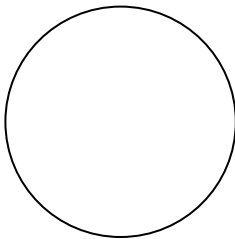
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire avec des marges de recul arrières et latérales de 0.9 m et une hauteur de 4.42 m

ADOPTÉ unanimement

2010-06-090

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER LE LOTISSEMENT DE DEUX (2) TERRAINS**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**AYANT CHACUN UN FRONTAGE DE 28 M SUR LES LOTS
218-18 ET 201-8**

CONSIDÉRANT la demande présentée pour autoriser le lotissement de deux (2) terrains ayant un frontage sur rue de 28 m au lieu de 30 m sur les lots 201-18 et 201-8 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots proposés respectent les autres prescriptions de la réglementation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise le lotissement de deux (2) terrains ayant chacun un frontage sur rue de 28 m sur les lots 201-18 et 201-8.

ADOPTÉ unanimement

Note

**RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR
LES USAGES CONDITIONNELS**

Cet item est remis à la prochaine réunion du conseil municipal.

Note

**AVIS DE MOTION DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
VISANT À FINANCER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

AVIS est donné par monsieur Claude Chartier qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à financer l'achat d'équipements de voirie.

2010-06-091

CONGRÈS DE LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil autorise la participation de deux membres du conseil au congrès 2010 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera au Centre des congrès de Québec, le 31 septembre, 1^{er} et 2 octobre et assume les dépenses inhérentes

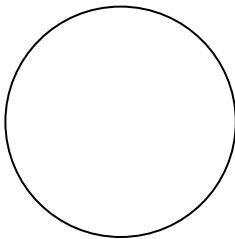
ADOPTÉ unanimement

2010-06-092

**MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE DU MOIS DE JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la date de l'assemblée régulière du mois de juillet 2010 soit le 12 juillet 2010 à 20 h au lieu de 5 juillet 2010 tel que prévu à la résolution 2009-12-229.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2010-06-093

**MANDAT POUR L'ARPENTAGE DES TERRAINS
NÉCESSAIRES POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DES
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir des terrains pour son projet d'amélioration des équipements d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'un plan préliminaire a été déposé par Pluritec ltée ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une localisation plus précise des terrains visés et des limites de terrain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le mandat pour l'arpentage des terrains visés par le projet d'amélioration des équipements d'approvisionnement en eau potable soit accordé à Christian Francoeur, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-094

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION
D'UN SYSTÈME UV POUR LE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES**

CONSIDÉRANT QUE Pluritec recommande le paiement à la compagnie Turcotte 1989 inc pour l'installation d'un système UV pour le traitement des eaux usées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

D'autoriser le paiement d'un montant d'un montant de 82 813.01 \$ (taxes incluses) à la compagnie Trucotte 1989 inc. pour l'installation d'un système UV pour le traitement des eaux usées

ADOPTÉ unanimement

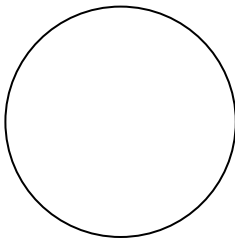
2010-06-095

CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sont nécessaires sur la rue Jacob et la route Marchand ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été présentée par Jacques Arsenault Asphalte inc. pour réaliser les travaux pour un montant de 8 510 \$ (taxes non incluses)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'un contrat pour la réalisation de travaux de pavage sur la rue Jacob et la route Marchand soit accordé à Jacques Arsenault Asphalte inc.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-096

TARIFICATION POUR LES NOUVELLES ENTRÉES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le coût des branchements d'aqueduc est de beaucoup supérieur au chargé au demandeur de service ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajuster les tarifs pour qu'ils correspondent davantage aux coûts engendrés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le tarif pour toute installation d'une nouvelle entrée d'eau soit fixé à 1 000 \$ pour les travaux qui ne nécessitent pas de traverser une voie de circulation et de 2 000 \$ lorsque les travaux nécessitent de traverser une voie de circulation.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-097

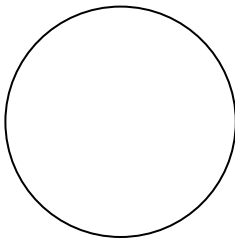
**VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

Que la Municipalité de Champlain demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la Ville de Trois-Rivières, dont le siège social est situé au 1325 Place de l'Hôtel de Ville, C.P. 368, Trois-Rivières QC G9A 5H3 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2010-06-098

**OUVERTURE D'UN POSTE DE CONCIERGE ET OUVRIER
D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT QUE le titulaire de poste de concierge et ouvrier d'entretien laisse ses fonctions pour partir à la retraite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain procède à l'ouverture d'un poste de concierge et ouvrier d'entretien.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-099

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SITE
D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les offres soumises suite à l'appel des candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que la candidature de monsieur Sébastien Chartier soit retenue pour occuper le poste de journalier au site d'enfouissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil municipal de Champlain procède à l'embauche de monsieur Sébastien Chartier pour le poste de journalier au site d'enfouissement de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-100

VACANCES DES EMPLOYÉS DE VOIRIE

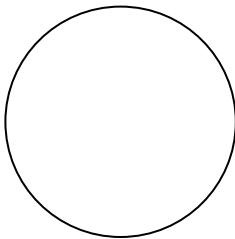
CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée par les employés des travaux publics pour la prise de vacances et de congé sans solde ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le conseil autorise les vacances et congés sans solde suivants :

Monsieur Martin Lessard :

13-06-2010 au 19-06-2010	sans solde
18-07-2010 au 31-07-2010	vacances
01-08-2010 au 21-08-2010	vacances
22-08-2010 au 28-08-2010	sans solde



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Monsieur André Boisvert :

23-05-2010 au 30-05-2010 vacances

20-06-2010 au 10-07-2010 vacances

ADOPTÉ unanimement

2010-06-101

NOMINATION AU COMITÉ QUÉBEC EN FORME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain appuie le projet de Québec en forme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est engagée à mandater un conseiller pour participer à l'assemblée générale des partenaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE madame Sonya Pronovost soit mandatée pour participer à l'assemblée générale du projet Québec en Forme de la Vallée de la Batiscan.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-102

**PARTICIPATION À LA PROGRAMMATION CONJOINTE
DES LOISIRS**

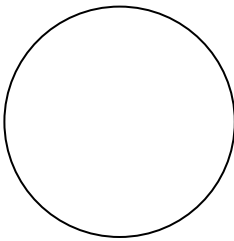
Considérant que le plan d'action "MRC" de la Politique familiale de la MRC des Chenaux, adopté en mars 2008, prévoit la production et la distribution à toute la population de la MRC, deux fois par année, d'un bulletin de programmation conjoint des activités de loisir offertes dans les différentes municipalités de la MRC;

Considérant le désir sous-tendant les démarches de planification stratégique et de politique familiale, d'augmenter l'échange d'informations et la collaboration entre les responsables des loisirs des différentes municipalités de la MRC des Chenaux;

Considérant le besoin exprimé par plusieurs citoyens lors de l'élaboration de la politique familiale, d'être informé des activités organisées dans les autres municipalités de la MRC et d'y avoir accès;

Considérant l'assentiment généralisé des membres du Réseau loisirs des Chenaux face à ce projet;

Considérant que le Réseau loisirs des Chenaux a décidé d'utiliser le journal Bulletin des Chenaux pour diminuer les frais d'impression et de distribution. Considérant que le coût d'un tel projet est d'environ 1.00\$ par adresse postale pour une année (trois parutions annuelles d'environ 35¢ chacune) et que de ce montant, on peut déduire les frais habituellement réservés par la municipalité pour faire paraître sa



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

programmation locale et l'aide financière demandé au Pacte rural pour faciliter le démarrage du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

1. Que la municipalité de Champlain appuie le projet de programmation conjointe des loisirs des municipalités de la MRC des Chenaux.
2. Que la municipalité de Champlain accepte de défrayer les montants nécessaires pour la distribution du bulletin de programmation conjoint à ses citoyens, la première parution étant prévue en août 2010, la seconde en décembre 2010 et la troisième en mai 2011.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-103

SOUTIEN FINANCIER AU FONDS COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Communautaire des Chenaux demande un soutien financier pour le projet «Sacs d'école» qui vient en aide aux familles à faible revenu ;

CONSIDÉRANT QUE des familles de Champlain ont bénéficié de ce soutien financier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain contribue au projet «Sacs d'école» en versant au Fonds Communautaire des Chenaux un montant de 200 \$.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-104

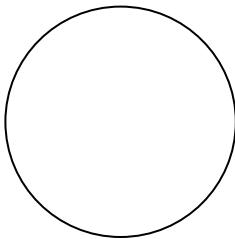
SOUTIEN FINANCIER À MADAME MYLÈNE BOURBEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention est présentée par madame Mylène Bourbeau pour un stage de perfectionnement en chant en Roumanie à l'été 2010;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande en contrepartie de la subvention que madame Mylène Bourbeau fasse une prestation de chant pour la population de Champlain suite au stage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention au montant de 100 \$ à madame Mylène Bourbeau afin de lui permettre de participer à un stage de perfectionnement en chant.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2010-06-105

ACQUISITION DE CALENDRIERS D'APPARTENANCE MAURICIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QU'une contribution financière d'un montant de 50 \$ soit accordée à Appartenance Mauricie pour l'achat de calendriers historiques 2010.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-106

MANDAT POUR L'ÉVALUATION D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir des terrains pour l'implantation d'équipements pour son projet d'amélioration des équipements d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir la valeur des immeubles qui doivent être acquis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QU'un mandat pour l'évaluation des compensations qui doivent être versées aux propriétaires soit accordé à Servitech ltée.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-107

COMPENSATION POUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit installer son affichage sur des terrains privés aux entrées nord et est de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent une compensation pour l'installation des panneaux d'affichage ;

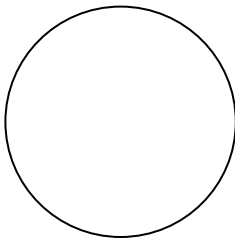
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une compensation d'un montant de 200 \$ soit accordée à chacun des deux (2) propriétaires des terrains sur lesquels les panneaux seront installés.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-108

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS AUX LOTS P-512, 513 ET P-517



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a accordé une servitude de passage pour accéder aux lots P-512, 513 et P-517 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à défrayer les coûts pour la préparation d'un acte notarié pour confirmer ladite servitude ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Champlain, avec les propriétaires, l'acte de servitude de passage pour accéder aux lots P-512, 513 et P-517.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-109

SERVICE DES LOISIRS : CONTRIBUTION D'UN MONTANT DE 35 \$ POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE «MES PREMIERS JEUX –MRC DES CHENAUX» DU 14 JUILLET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QU'une contribution d'un montant de 35 \$ soit accordée à «Mes premiers jeux –M.R.C de Chenaux» pour l'organisation de la journée du 14 juillet 2010.

ADOPTÉ unanimement

2010-06-110

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

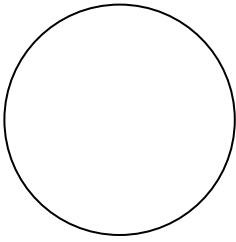
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**